



Termes de référence

Consultation sur le financement durable des aires protégées en Afrique Centrale et Occidentale

1. CONTEXTE

Le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) vise à améliorer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), dans les aires protégées et les communautés avoisinantes. Il s'agit d'une initiative du Groupe de pays ACP financée par le 11e Fonds européen de développement de l'Union européenne, mise en œuvre conjointement par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR-CE). S'appuyant sur les cinq premières années d'activités financées par le 10e Fonds européen de développement, la seconde phase du BIOPAMA offre des outils pour la gestion des données et de l'information, des services pour l'amélioration des connaissances et des capacités en faveur de la planification et de la prise de décision des aires protégées, et des opportunités de financement pour des actions spécifiques locales. www.biopama.org/fr

Les aires protégées sont l'une des pierres angulaires des stratégies fondamentales pour la promotion et la préservation de la biodiversité, des services écosystémiques et du bien-être humain à l'échelle locale et mondiale. Pour la région de l'Afrique Centrale et Occidentale (ACO)¹, cette contribution a été reconnue au niveau régional par le biais de diverses stratégies et politiques régionales ; et au niveau international par le biais du Programme de travail sur les aires protégées (PoWPA) de la Convention sur la diversité biologique (CDB), les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans le Plan stratégique pour la biodiversité de la CDB, qui définit un cadre ambitieux pour le développement futur du système mondial d'aires protégées, ainsi que dans les Objectifs de développement durable (ODD).

Les aires protégées et conservées jouent un rôle clé dans la protection la diversité biologique et les services écosystémiques sur lesquels les gens dépendent. Ces zones ont besoin de sources de financement pour maintenir leur gestion quotidienne opérations, atteindre les objectifs de conservation, assurer la qualité de l'expériences des visiteurs, le cas échéant, et offrent des avantages aux communautés vivant à proximité des zones de conservation (Convention sur la diversité biologique). Les résultats de cette consultation contribueront à définir une stratégie pour combler le déficit de financement des aires protégée de la région d'étude.

¹ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Cap Vert, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Congo, République Démocratique du Congo, Guinée Equatoriale, Gabon, Rwanda, Sao Tome et Principe

2. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation poursuit le double objectif suivant :

- 1) Faire l'état des lieux des méthodes de financement existant pour les aires protégées en Afrique Centrale et Occidentale ;
- 2) Analyser les causes du déficit de financement et proposer des mécanismes de financement durable des aires protégées en Afrique Centrale et Occidentale en prenant en compte les spécificités de chaque sous-région ;

3. TÂCHES SPÉCIFIQUES

Travaillant sous la supervision directe de la coordinatrice régionale du BIOPAMA, le rôle clé du /de la consultant/e est d'examiner les méthodes de financement des aires protégées ainsi que le type de gouvernance qui y est lié en Afrique Centrale et Occidentale. Le/La consultant/e identifiera les principaux bailleurs (y compris la trésorerie nationale) ainsi que les logiques d'intervention dans chaque site ou paysage.

L'augmentation des revenus pour la gestion des aires protégées n'étant qu'un aspect de ce qui est nécessaire pour assurer une conservation efficace la gestion, il faut aussi analyser la manière dont les revenus sont dépensés dans un les systèmes d'aires protégées qui seront considérées dans le cadre de cette étude. La collecte de ces informations et les analyses qui en découleront seront mises au service des observatoires régionaux (Observatoire des forêts d'Afrique Centrale – OFAC et Observatoire pour la biodiversité et les aires protégées d'Afrique de l'Ouest – OBAPAO) et seront utilisées pour renseigner les pays sur les mécanismes disponibles.

Le/la consultant/e travaillera en étroite collaboration avec les observatoires régionaux ainsi que les contacts concernés dans les pays d'Afrique Centrale et Occidentale, afin de mener à bien ces travaux.

Pour ce faire, les tâches suivantes sont envisagées:

(i) S'engager et contribuer aux réflexions du groupe de travail de l'équipe de BIOPAMA :

1. Prendre part à la réunion de lancement de la mission de consultation (via Teams) avec l'équipe de BIOPAMA et les observatoires régionaux pour discuter du plan de travail ;
2. Rechercher les coordonnées des contacts nationaux (Administration, ONG, bailleur lorsque nécessaire), afin d'échanger avec eux et collecter les données et informations pertinentes ;
3. Participer aux réunions bimensuelles de mise à jour des progrès réalisés (via Teams ou autre plateforme virtuelle) avec l'équipe BIOPAMA et les observatoires régionaux.

(ii) Effectuer une étude documentaire pour identifier et documenter les types de financement disponibles dans les aires protégées de la région ACO (où, quand, bailleur, durée de financement, analyse sommaire des résultats de conservation obtenus). Mener des entretiens téléphoniques/Skype ou autre plateforme virtuelle avec les parties prenantes, le cas échéant ;

(iii) Mieux comprendre les besoins et défis en matière de ressource et financement des aires protégées et conservées des 26 pays Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale,

iv) Explorer les opportunités et potentiel de développement de mécanismes de financement qui peuvent soutenir la conservation et permettre aux gouvernements, aux autorités et aux gestionnaires des aires protégées d'augmenter les revenus et réduire le déficit de financement tout en améliorant gestion des aires protégées d'Afrique.

v) Sur la base des résultats de l'étude relative à l'efficacité de la gestion et de la gouvernance des aires protégées et des initiatives existantes, formuler une/des propositions de mécanisme de financement durables dont la mise en œuvre peut être déclinée aux échelles régionale et nationale. Ce mécanisme doit impérativement inclure des propositions d'approches visant à assurer la durabilité (institutionnelle, opérationnelle et financière) des observatoires ;

(vi) Participer et contribuer à l'animation d'un atelier de restitution des propositions aux acteurs de la région et obtenir la validation d'une option de mécanisme de financement durable.

vii) Elaborer le rapport final de consultation en prenant en compte les commentaires des parties prenantes.

4. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus de cette consultation sont directement liés aux tâches décrites ci-dessus et comprennent les éléments suivants:

- (i) Un rapport initial confirmant le calendrier de travail avec les détails des tâches, les délais et les livrables;
- (ii) Un rapport faisant l'état des lieux des modes de financement des aires protégées et conservées existants en Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest ainsi que leur efficacité et faisant ressortir les déficits de financement;
- (iii) Un rapport présentant les propositions de mécanismes de financement durable des AP dans la région ACO en mettant l'accent sur les propositions les plus efficaces. Les options de mécanismes devront impérativement inclure un plan de durabilité des observatoires régionaux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- (iv) Une présentation power point qui sera faite en ligne ou en présentiel (en fonction de l'évolution de la pandémie) pour exposer les résultats de la consultation et qui permettra d'affiner le rapport.

5. QUALIFICATIONS REQUISES

La mission doit être effectuée par un/e consultante possédant les qualifications minimales suivantes. La candidature d'un groupe de consultants est également encouragée, le contrat sera signé uniquement avec le lead du groupe.

- ✓ Un diplôme de Master/Maîtrise ou plus en conservation de la biodiversité, gestion des ressources naturelles, sciences de l'environnement, socio-écologie, économie des ressources naturelles ou domaine connexe. Un diplôme en économie ou finance couplé avec un diplôme dans le domaine de l'environnement est également acceptable ;
- ✓ Minimum de 7 ans d'expérience post-qualification dans le secteur de la conservation, de préférence dans le travail dans les zones protégées et conservées et de préférence avec une expérience dans la gouvernance et l'équité des aires protégées et l'efficacité de la gestion des aires protégées et les évaluations connexes;
- ✓ Connaissance approfondie et expérience de travail dans la région ACO;
- ✓ Connaissance approfondie des institutions de gestion de la biodiversité dans la région ACO ;
- ✓ Connaissance des outils et des évaluations de la gouvernance, de l'efficacité de la gestion;
- ✓ Compétences en collecte et analyse de données;
- ✓ Excellentes compétences techniques dans la rédaction et l'édition de rapports;
- ✓ Capacité démontrée à établir des priorités et à planifier, organiser les éléments de travail dans un environnement complexe et dynamique;

- ✓ Solides compétences en coordination;
- ✓ Bonnes aptitudes interpersonnelles et de communication, y compris la capacité de travailler en équipe et à distance;
- ✓ Excellente maîtrise du français et de l'anglais ;
- ✓ Capacité d'avoir une vision d'ensemble sur une situation à partir d'éléments issus d'une petite échelle.

6. CALENDRIER ET LOGISTIQUE

La consultation se déroulera sur une période de 30 jours étalés sur 3 mois à compter de la date de signature du contrat. Considérant la situation mondiale liée à la COVID 19, le télétravail sera privilégié par rapport aux missions de terrain et les rencontres physiques. Les éventuels couts de ce travail à distance seront pris en compte dans le budget.

7. SOUMISSION

Les intéressés sont priés de soumettre une proposition complète incluant les éléments suivants:

- ✓ Une proposition technique présentant l'approche de travail ;
- ✓ Budget et échéancier ;
- ✓ CV de l'équipe;
- ✓ Liste d'autres projets similaires achevés à ce jour.

Veillez envoyer votre proposition complète à tanya.merceron@iucn.org en copiant dede.amah@iucn.org avant le 15 Février 2021 à minuit GMT.

Pour toute question spécifique concernant ces termes de référence, veuillez contacter la coordinatrice régionale de BIOPAMA pour l'Afrique Centrale et Occidentale tanya.merceron@iucn.org



www.biopama.org

The Biodiversity and Protected Areas Management Programme (BIOPAMA) is an initiative of the ACP Group of States funded by the European Union's 11th European Development Fund.